

Annexe 6 – Rapport mensuel de surveillance (comme l'exige l'article 3947 des Règles CC)

SOCIÉTÉ MEMBRE : _____ **MOIS :** _____

**Rapport mensuel de surveillance d'un
représentant inscrit / représentant en placement
en vertu des Règles visant les courtiers et règles consolidées**

J'atteste par la présente que j'ai surveillé les activités professionnelles de _____ pendant le
mois de _____ 20 _____. Ci-après figure la description des activités qui ont fait l'objet d'une
surveillance particulière :

1. Tous les ordres d'achat et de vente ont été revus sans délai, au plus tard le jour ouvrable suivant.
2. Tous les comptes de clients de la personne autorisée ont été revus mensuellement.
3. Une revue quotidienne des activités de négociation a été effectuée relativement aux comptes personnels et apparentés de la personne autorisée.
4. Aucune plainte d'un client relative à la personne autorisée n'a été reçue au cours de la période visée.
5. Remarques du surveillant quant aux raisons pour lesquelles l'un des critères ci-dessus n'a pas été observé.

Date

Signature du dirigeant, administrateur, directeur des ventes, surveillant

Nom du dirigeant, administrateur, directeur des ventes, surveillant



RAPPORT DE SURVEILLANCE

Négociateurs

À remettre à

l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)

J'atteste par la présente que les activités de _____ (la personne autorisée) ont fait l'objet d'une surveillance pendant le mois terminé le _____ 20 ____ et qu'une preuve de cette surveillance a été conservée. J'atteste par ailleurs ce qui suit :

Tous les ordres d'achat et de vente de la personne autorisée ont été examinés par un surveillant compétent avant le jour ouvrable suivant;

Le brouillard des opérations sur portefeuille de la personne autorisée a été examiné par un surveillant compétent avant le jour ouvrable suivant;

Toutes les opérations de la personne autorisée ont été examinées quotidiennement et mensuellement par un surveillant compétent;

Un examen des opérations exécutées dans les comptes personnels de la personne autorisée a été effectué quotidiennement par un surveillant compétent, et aucun problème ni aucune préoccupation d'ordre réglementaire n'a été constaté;

Aucune plainte de quelque nature que ce soit n'a été reçue pendant la période visée. En cas de plaintes à déclarer, le numéro figurant dans le système Rapport sur l'obligation de protection du public ou le système ComSet et toute mesure de suivi prise par la société, si cette mesure ne figure pas dans le système Rapport sur l'obligation de protection du public ou le système ComSet, ont été indiqués. Pour les plaintes non indiquées dans ces systèmes, des renseignements sont fournis ci-après;

Si l'activité justifiant la surveillance s'est reproduite, des renseignements sont fournis ci-après;

Les raisons de l'incapacité de se conformer à l'une quelconque des règles ci-dessus sont indiquées ci-après, avec les problèmes ou préoccupations déterminés pendant la période visée.

Date

Signature du surveillant

Nom du surveillant
(en caractères d'imprimerie)

Courtier membre employeur